Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201297-20260227-D2026002BIS-DE

2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept février à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOC-ENVEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame Virginie DOYEN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 6

Date de convocation : 13 février 2026

Présents : Mme Virginie DOYEN, Maire

M. Pascal MONCOUQUT, 1er adjoint ;

Mme Anne-Marie LE GORJU, 2ème adjoint

Mme Catherine MONCOUQUT, Mme Elizabeth MOAL,

Mr Aurélien CHARRIERE

Secrétaire de séance : Mme Elizabeth MOAL

Délibération n°2026-002

Objet : Subventions 2026 aux associations

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de déterminer les subventions 2026 aux associations. Elle présente l'ensemble des demandes de subventions 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à 775€ et 75€ de participations matérielles, le montant total des subventions versées aux associations réparties de la manière suivante :

Associations demandeuses	Montant des subventions 2026
ADAPEI	25 €
CIDFF22	25 €
Cinéma de Callac la Belle Equipe	25 €
Radio Kreiz Breizh	25 €
Ti Ar Vro Gwengamp	25€
Solidarités Paysans	25 €

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201297-20260227-D2026002BIS-DE

Pompiers international 22	25 €
Racing Club Belle isle en terre	**25 €**
Foyer socio Educatif du collège de Belle-Isle-en-terre	**25 €**
Un souffle pour la muco	**25 €**
Ligue contre le cancer	**25€**
Paralysés de france	**25**
RUGBY KREIZ TREGER	**25 €**
APAA de trégrom	**25€**
Rock envel	**200 €**
KER BRAOUIG	**200 €**
Banque Alimentaire	**25 €**
TOTAL	**775 €**

Madame la Maire précise que les subventions au titre d'un événementiel ne seront versées seulement si la manifestation a lieu.

Les associations ci-dessous feront l'objet d'une contribution en nature

Secours populaire

25 € sous forme de marchandise (article 60623)

Secours Catholique 22

25 € sous forme de marchandise (article 60623)

Resto du Cœur

25 € sous forme de marchandise (article 60623)

Aide départementale

Fonds départemental d'aide aux jeunes

30 € (article 65733)

Madame La Maire n'a pas pris part au vote pour les associations suivantes: L'association Rugby Kreiz Treger et l'association Ker Braouig.

Madame Moal n'a pas pris part au vote pour l'association Racing Club Belle Isle en Terre

---

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Virginie DOYEN

MAIRIE de LOC-ENVEL ★ Côtes d'Armor 22810 ★